

## Votre CIDFF vous propose : écoute, information, orientation, soutien....

Le **CIDFF Guyane** est une association Loi 1901, habilitée par l'Etat qui lui confie une mission de service public en matière d'information pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le **CIDFF** adhère à une charte qui fixe les principes de :

- Qualité et professionnalisme du personnel
- Neutralité et impartialité
- Autonomie et responsabilisation du public
- Gratuité
- Devoir de confidentialité

**Sa mission :** est d'être un lieu d'accueil, d'information sur les droits pour tout public et en particulier les femmes.

**Ses objectifs :** - Est de favoriser l'autonomie sociale, professionnelle et personnelle des femmes et des familles vivant en Guyane..

- Etre un espace d'accueil, de parole et d'écoute, ouvert à toute personne en recherche d'information dans le respect de la confidentialité.

**Ses permanences juridiques :** Information confidentielle donnée dans le cadre d'une écoute attentive, elle a pour objectif de favoriser l'accès à la connaissance et au choix éventuel, des droits de la personne reçue.

Le **CIDFF** informe gratuitement toute personne physique et morale avec un souci de neutralité, de respect de l'anonymat et de prise en compte de la globalité des situations dans les domaines suivants :

### Accès aux droits

- **Droits de la famille :** divorce, union libre, filiation, pension alimentaire, autorité parentale... droit de garde, logement et biens...
- **Droit pénal :** violences et conséquences....
- **Droit du travail :** harcèlement, contrat, congés, licenciement.
- Mais également droits des étrangers : titre de séjour, regroupement familial...

### Santé - Vie sociale Familiale

- **Etre écouté(e), informé(e), accompagné(e)** dans les difficultés de la vie personnelle. (Violences conjugales, problème parental et éducatif...).
- **Etre orienté(e) vers des partenaires** compétents en matière de santé, éducation, emploi, formation etc....

### Insertion et Emploi

**Des informations sur :**

- **le droit à la formation continue**, mesures pour l'emploi (contrats aidés...)
- **les possibilités de formation**
- **les métiers, secteurs d'activité...**
- **un accompagnement individuel** dans le cadre d'une recherche d'emploi ou d'une redéfinition de son projet professionnel.
- **le soutien au projet de création d'entreprise**

**Le CIDFF dispose d'une méthodologie adaptée :**

- Présentation de l'ensemble des possibilités s'offrant à la personne accueillie pour lui permettre de faire ses propres choix.
- Prise en compte de sa situation globale (familiale, sociale, professionnelle).
- Suivi de la personne reçue en fonction de l'évolution de sa situation.

**Notre juriste vous écoute et vous informe**